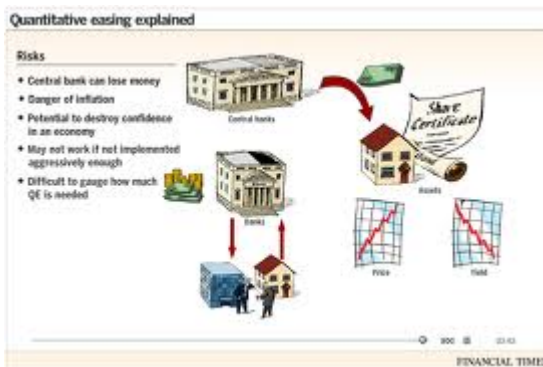


Quantitative easing à l'européenne : l'annonce faite par Draghi



La

planche à billets légale va démarrer !

En mars, la BCE (Banque Centrale Européenne) va racheter des titres de dettes aux institutions financières de la zone euro .

L'institut monétaire va acheter , via les banques centrales nationales, des obligations souveraines (c'est-à-dire les emprunts des États), des titres privés (les obligations sécurisées des institutions financières) et des titres d'agences européennes.

Et ce pour 60 milliards d'€ par mois, jusqu'en septembre 2016, soit au total 1 000 milliards d'€.

Tant que l'inflation ne se redressera pas , la BCE se réserve le droit de continuer.

Les obligations des pays tels la Grèce, aidés par la Troïka (FMI, Commission et Union européennes), sont soumises à des critères supplémentaires.

L'objectif est simple : relancer la croissance et lutter contre la déflation

Le **quantitative easing**, (assouplissement quantitatif) est une politique monétaire non conventionnelle à laquelle ont recours, dans des crises économiques et financières importantes, les banques centrales.

Non conventionnelle : les banques centrales ne sont plus en mesure d'utiliser les outils traditionnels de politique monétaire : taux directeur qui détermine le taux d'escompte & les réserves obligatoires des banques commerciales auprès de la banque centrale, manipulation au travers de l'open market, de la masse monétaire.

L'assouplissement quantitatif est une expansion du bilan de la banque centrale par l'acquisition d'actifs : titres de créances obligataires, dettes dites d'agences, ou titres adossés (par exemple des titres hypothécaires).

La crise de 2008 a été le déclencheur de politiques non conventionnelles prises, sous différentes formes, par la BCE, la FED, la Banque d'Angleterre & celle du Japon.